

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

L'an deux mille dix-huit,

le 15 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Jean-Louis GACHE.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2018

DATE d'AFFICHAGE  
22 MAI 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Votants : 35

**DELIBERATION n°66-2018 – TECHNIQUE – ACQUISITION D'UN TERRAIN DEDIE A L'ACCUEIL DES MISSIONS  
EVANGELIQUES SUR LA COMMUNE D'AMBON**

Le Président rappelle qu'en vertu de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont devenus compétents en matière d'accueil des gens du voyage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage adopté par le Préfet du Morbihan le 20 décembre 2017 prescrit pour notre territoire, la mise à disposition :

- d'un terrain de 4 hectares pour les missions évangéliques, de début juin à fin août,
- d'un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> pour les groupes familiaux, toute l'année,
- d'une aire d'accueil de 5 emplacements pour les familles, ouverte toute l'année.

Au cours de l'année 2017, un comité de pilotage composé du Président et d'élus des communes d'Ambon et de Damgan a proposé au bureau communautaire d'adopter les principes d'accueil suivant :

- Missions évangéliques : Années 2016, 2017 et 2018 sur la commune d'Ambon. Années 2019, 2020 et 2021 sur la commune de Damgan, puis en alternance tous les trois ans sur ces deux communes.
- Groupes familiaux : Année 2018 : accueil sur la commune de Saint-Dolay,  
Année 2019 : accueil sur la commune d'Arzal,  
Année 2020 : accueil sur la commune de Péaule,  
Année 2021 : accueil sur la commune de Le Guerno,  
Année 2022 : accueil sur la commune de Noyal-Muzillac,  
Année 2023 : accueil sur la commune de Billiers.

Le Président rappelle que, depuis 2016, les parcelles suivantes, situées sur la commune de Muzillac, sont louées par convention auprès de M. Michel LERAY (résidant sur la commune du Loroux-Botterau (44430)).

Section	N°	Lieudit	Surface
C	413	La Lande de Scloff	61a 35 ca
C	415	La Lande de Scloff	9a 43 ca
C	416	La Lande de Scloff	1ha 77a 05 ca
C	815	La Lande de Scloff	3ha 86a 41 ca
		TOTAL :	<b>6ha 34a 24 ca</b>

Dans l'optique de pérennisation de l'accueil des missions évangéliques sur ces parcelles par phases triennales, il a été convenu avec le propriétaire, de procéder à leur acquisition.

Le prix de cession a été fixé entre les parties à 24 000 € nets, les frais d'acte étant à la charge de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, dans l'attente de la régularisation de cet acte de vente, il a également été convenu de poursuivre la location de ces parcelles pour l'année 2018 au prix de 6 000 € (prix identique à l'année précédente) par signature d'un avenant à la convention initiale.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention pour la location des parcelles ci-dessus référencées pour l'année 2018, afin d'y accueillir les missions évangéliques,
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées afin d'y accueillir les missions évangéliques,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition foncière.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/05/18

Le Président,